



ICAO

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**Sixième Réunion du Groupe régional de la sécurité aérienne pour la Région AFI (RASG-AFI/6)**

*(Virtuelle, 27 et 30 novembre 2020)*

**Point 1 de l'ordre du jour : Suivi des Conclusions et Décisions des Réunions du RASG-AFI/5 et du RASC/5.**

*(Présenté par le Secrétariat)*

<b>RÉSUMÉ</b>
<p>Ce document fait le point sur la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de la cinquième Réunion du Groupe régional de la sécurité de l'aviation pour l'Afrique-Océan Indien (RASG-AFI/5) et de la cinquième Réunion du Comité directeur du RASG-AFI (RASC/5).</p>
<p><b>RÉFÉRENCE(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport du RASG-AFI/5 ;</li><li>• Rapport du RASC/5.</li></ul>
<p><b>Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :</b> Le document de travail se rapporte à l'Objectif stratégique de l'OACI sur la SECURITE.</p>

## **1. INTRODUCTION**

1.1. L'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions du RASG-AFI/5 et du RASC/5 est présenté sous forme de tableau. Le tableau donne le titre de chaque Conclusion /Décision du RASG-AFI/5 et du RASC/5, les livrables / les résultats attendus et l'état d'avancement de la mise en œuvre.

## **2. DISCUSSIONS**

2.1 Au 31 octobre 2020, 5 des 11 Conclusions et 10 des 11 Décisions des réunions du RASG-AFI antérieures au RASG-AFI/5 étaient mises en œuvre.

2.2 Avec l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), les opérations et activités normales de l'aviation ont été fortement perturbées et l'accent a été mis sur la facilitation des opérations dans le contexte de la pandémie. La réunion du RASG-AFI/5 a adopté 11 Conclusions et 7 Décisions. Au 31 octobre 2020, 2 des 11 Conclusions ; et 4 des 7 Décisions avaient été mises en œuvre, comme indiqué à l'Annexe-A au présent document. Le RASC devra élaborer une stratégie pour la mise en œuvre des Conclusions et Décisions en suspens pendant et après la COVID-19. La réunion du RASC/5 qui vient de s'achever a formulé 5 Conclusions et 5 Décisions, comme indiqué à l'Annexe B au présent document. La mise en œuvre de ces Conclusions et Décisions sera poursuivie de manière appropriée et l'état d'avancement sera régulièrement signalé au RASC et au RASG-AFI.

2.3 Les activités du RASG-AFI sont principalement classées dans le cadre des quatre Equipes de sécurité de soutien (Fondamentaux de la supervision de la sécurité, Préoccupations significatives de sécurité, Enquêtes sur les accidents et incidents graves d'aviation, Nouvelles questions de sécurité) afin de promouvoir les performances de l'AFI en matière de sécurité et la réalisation des objectifs régionaux de sécurité de manière durable.

2.4 Bien que des progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre des activités, il est important de noter que certaines de ces activités sont de nature continue et que, par conséquent, l'état d'avancement restera en cours. Néanmoins, les niveaux de mise en œuvre seront indiqués en conséquence.

### **3. MESURES À PRENDRE PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note de l'état de mise en œuvre des Conclusions et Décisions du RASG-AFI/5;
- b) prendre note des Conclusions et Décisions du RASC/5; et
- c) examiner les points en suspens et fournir des orientations supplémentaires sur les actions/initiatives visant à améliorer le Programme de travail/Plan d'action du RASG-AFI.

- FIN -